



FR

CONSEIL DE DIRECTION
102^{ème} session
Rome, 10 – 12 mai 2023

UNIDROIT 2023
C.D. (102) Misc. 2
Original: anglais
mai 2023

CONCLUSIONS SOMMAIRES

Note du Secrétariat: ces conclusions sommaires suivent l'ordre des points tel qu'il figure dans l'Ordre du jour. Il ne suit pas l'ordre des discussions, qui a été modifié pour s'adapter au calendrier.

Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour annoté
([C.D. \(102\) 1](#))

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé au document C.D (102) 1.

Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination du Premier et Second Vice-Présidents du Conseil de Direction ([C.D. \(102\) 1](#))

2. Le Conseil de Direction a nommé M. Arthur Hartkamp, Doyen du Conseil, comme Premier Vice-Président, et M. Jorge Sánchez Cordero Dávila comme Second Vice-Président, qui exerceront ces fonctions jusqu'à la 103^{ème} session du Conseil de Direction.

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports

a) Rapport annuel 2022 ([C.D. \(102\) 2](#))

3. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les principaux points des travaux législatifs et non législatifs de l'Institut en 2022, a exprimé sa satisfaction quant aux résultats considérables obtenus, et a félicité le Secrétariat pour le travail acharné et de haute qualité déployé au cours de l'année.

b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT ([C.D. \(102\) 3](#))

4. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Président de la Fondation d'UNIDROIT, a remercié la Fondation pour son soutien continu et a demandé à rester dûment informé des activités de la Fondation.

Point n° 4 de l'ordre du jour: Adoption de projets d'instruments d'UNIDROIT

a) Loi type sur les récépissés d'entrepôt ([C.D. \(102\) 4](#))

5. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés dans le cadre du projet conjoint CNUDCI/UNIDROIT sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt depuis sa 101^{ème} session, ainsi que des prochaines étapes proposées concernant la rédaction du Guide pour l'incorporation. Le Conseil a adopté à l'unanimité la version finale du projet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt, telle qu'elle figure à l'Annexe du document C.D. (102) 4 et a estimé qu'elle était prête à être soumise à la CNUDCI

en vue de négociations avec les États et de son achèvement. En outre, le Conseil a autorisé le Secrétariat à achever l'examen de la version française du projet de Loi type.

b) Loi type sur l'affacturage ([C.D. \(102\) 5](#))

6. Le Conseil de Direction a adopté la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage, demandant au Secrétariat de procéder à la vérification finale afin que les versions anglaise et française de l'instrument soient publiées d'ici 2023. L'excellente qualité de l'instrument a été très appréciée. Le Conseil de Direction a, en outre, mandaté le Secrétariat pour concevoir et effectuer une campagne de promotion et de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage. Le Conseil a également demandé que le Groupe de travail sur la Loi type sur l'affacturage commence les travaux sur le Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage.

c) Principes relatifs aux actifs numériques et droit privé ([C.D. \(102\) 6](#))

7. Le Conseil de Direction a approuvé les Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé. Des remerciements particuliers ont été adressés à tous les membres et observateurs du Groupe de travail, ainsi qu'au Comité pilote établi pour le développement du projet. Suite à l'approbation, le Conseil a mandaté le Secrétariat d'élaborer la version finale de l'instrument, en vue de préparer la version française et de le promouvoir dans différentes juridictions afin de faciliter sa mise en œuvre.

Point n° 5 de l'ordre du jour: *Activités législatives en cours reportées du Programme de travail 2020-2022*

a) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ([C.D. \(102\) 7](#))

8. Le Conseil de Direction a pris note des progrès importants réalisés par le Groupe de travail sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces depuis la 101^{ème} session du Conseil de Direction.

b) Insolvabilité bancaire ([C.D. \(102\) 8](#))

9. Le Conseil de Direction a pris note des progrès impressionnants réalisés par le Groupe de travail sur l'insolvabilité bancaire depuis la 101^{ème} session du Conseil de Direction et a convenu de donner au Secrétariat la flexibilité nécessaire pour poursuivre le projet pendant une année supplémentaire, si nécessaire, afin de finaliser le Guide juridique.

c) Structure juridique des entreprises agricoles ([C.D. \(102\) 9](#))

10. Le Conseil de Direction a pris note des développements relatifs au projet conjoint UNIDROIT/FAO/FIDA pour la préparation d'un Guide sur la structure juridique des entreprises agricoles, et a accepté la proposition de changer son titre en "Structures juridiques de collaboration pour les entreprises agricoles", afin de refléter le contenu qui était effectivement en cours d'élaboration.

d) Collections d'art privées ([C.D. \(102\) 10](#))

11. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des progrès accomplis depuis la revalorisation du projet avec un accent sur les objets orphelins avec un niveau de priorité moyen. Il s'est félicité du Protocole d'accord signé avec la Fondation Gandur pour l'Art et le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève, et a approuvé les travaux préparatoires effectués.

e) Principes relatifs aux contrats de réassurance ([C.D. \(102\) 11](#))

12. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement du projet sur les Principes relatifs aux contrats de réassurance et des progrès satisfaisants réalisés à ce jour, la finalisation étant proche.

Point n° 6 de l'ordre du jour: ***Proposition de projet conjoint: projet HCCH-UNIDROIT sur la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons*** ([C.D. \(102\) 12](#))

13. Le Conseil de Direction a accueilli favorablement la proposition de mener des travaux conjoints avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) sur un projet relatif à la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons. Le Conseil a approuvé le lancement de travaux préparatoires et exploratoires conjoints dans ce domaine, selon le format nécessaire pour présenter - si cela est jugé possible et souhaitable - une proposition complète à la prochaine session du Conseil de Direction.

Point n° 7 de l'ordre du jour: ***Mise à jour concernant certains projets du Programme de travail 2023-2025 ayant une priorité élevée***

a) Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et les contrats d'investissement ([C.D. \(102\) 13](#))

14. Le Conseil de Direction a pris note des travaux préparatoires entrepris par le Secrétariat en coopération avec l'Institut de droit des affaires mondiales de la Chambre de commerce internationale pour le projet sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) et les contrats d'investissement internationaux. Le Conseil a autorisé le Secrétariat à créer un Groupe de travail et lui a accordé la possibilité d'établir un Comité consultatif (similaire à celui qui a été créé, en tant que Comité pilote, dans le cadre du projet sur les actifs numériques) s'il le juge opportun.

b) Nature juridique des Crédits Carbone Volontaires ([C.D. \(102\) 14](#))

15. Le Conseil de Direction a accueilli favorablement la mise à jour du Secrétariat concernant les travaux préparatoires ainsi que l'atelier exploratoire et consultatif organisé en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale et l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) sur le sujet. L'urgence avec laquelle cette question doit être traitée, telle qu'exprimée par la Banque mondiale et, d'une manière générale, par les participants à l'atelier, a été notée et soulignée, et la création d'un Groupe de travail chargé d'examiner la nature juridique des crédits carbone volontaires a été accueillie favorablement. Le Conseil a également examiné la coordination dans ce domaine avec d'autres organisations internationales.

Point n° 8 de l'ordre du jour: ***Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles***

a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique
(présentation orale)

16. Le Conseil de Direction a pris note des activités entreprises concernant la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial ([C.D. \(102\) 15](#))

17. Le Conseil de Direction a pris note des mises à jour fournies par le Secrétariat quant aux activités récentes entreprises pour mettre en œuvre le Protocole ferroviaire de Luxembourg et le Protocole spatial, se félicitant en particulier du rapport du Secrétariat selon lequel le Protocole ferroviaire de Luxembourg devrait entrer en vigueur à la fin de 2023.

c) État de mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) ([C.D. \(102\) 16](#))

18. Le Conseil de Direction a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole MAC à la Convention du Cap.

d) Nomination d'une Autorité de surveillance pour le Registre du Protocole MAC ([C.D. \(102\) 17](#))

19. Bien que les deux options aient été jugées juridiquement possibles, la majorité du Conseil de Direction a convenu qu'il serait préférable qu'UNIDROIT assume le rôle d'Autorité de surveillance du Registre international qui sera établi en vertu du Protocole MAC, plutôt que d'établir une nouvelle entité internationale pour assumer le rôle d'Autorité de surveillance avec UNIDROIT comme Secrétariat, et a demandé que la question soit transmise à l'Assemblée Générale d'UNIDROIT pour examen lors de sa 82^{ème} session en décembre 2023, avec une recommandation du Conseil de Direction qu'UNIDROIT assume le rôle d'Autorité de surveillance.

Point n° 9 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels: Mise en œuvre et état de la Convention de 1995 ([C.D. \(102\) 18](#))

20. Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour le nombre croissant d'États parties à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et a pris note avec satisfaction des activités entreprises et des partenariats développés pour sa promotion.

Point n° 10 de l'ordre du jour: Stratégie de promotion des instruments d'UNIDROIT ([C.D. \(102\) 19](#))

21. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur les activités entreprises pour diffuser les instruments d'UNIDROIT depuis la 101^{ème} session du Conseil de Direction et de la nouvelle stratégie de promotion et des activités futures proposées, en particulier pour les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle.

Point n° 11 de l'ordre du jour: Correspondants d'UNIDROIT ([C.D. \(102\) 20](#))

22. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action adopté en 2022 et a félicité le Secrétariat pour les travaux accomplis. Le Conseil est convenu de nommer un nouveau Correspondant d'Afrique du Sud, conformément à la recommandation du Comité permanent des Correspondants.

Point n° 12 de l'ordre du jour: Académie d'UNIDROIT ([C.D. \(102\) 21](#))

23. Le Conseil de Direction a pris note des développements relatifs aux activités de l'Académie d'UNIDROIT, y compris: projets académiques; instituts académiques; Programme international pour

le droit et le développement; programmes de chaires; Bibliothèque et Programme de bourses d'études, de stages et de recherches; coopération avec les institutions académiques; publications, et a exprimé son soutien aux initiatives du Secrétariat dans ces domaines.

Point n° 13 de l'ordre du jour: *Stratégie de communication et diffusion sur les réseaux sociaux* ([C.D. \(102\) 22](#))

24. Le Conseil de Direction a pris note des activités du Secrétariat et s'est félicité de la stratégie de communication et de sensibilisation.

Point n° 14 de l'ordre du jour: *Questions administratives*

a) *Renouvellement du mandat du Secrétaire Général* ([C.D. \(102\) 1](#))

25. Le Conseil de Direction a exprimé sa gratitude au Professeur Ignacio Tirado et a recommandé à l'unanimité sa reconduction au poste de Secrétaire Général.

b) *Nomination d'un Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT* ([C.D. \(102\) 23](#))

26. Le Conseil de Direction a approuvé la proposition de constituer un Comité spécial pour mettre à jour le Règlement d'UNIDROIT.

c) *Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2024* ([C.D. \(102\) 24](#))

27. Le Conseil de Direction a examiné le projet de Budget pour l'exercice financier 2024, a convenu qu'il était rédigé conformément au paragraphe 4 de l'article 11 du Statut organique, et a autorisé le Secrétariat à le transmettre aux États membres sans amendements.

Point n° 15 de l'ordre du jour: *Date et lieu de la 103^{ème} session du Conseil de Direction* ([C.D. \(102\) 1](#))

28. Le Conseil de Direction est convenu que sa 103^{ème} session pourrait se tenir du 8 au 10 mai 2024, sous réserve de la confirmation du Secrétariat.